

# **Impacts Socio-Economiques De La Culture De L'anacarde Dans La Sous-Prefecture D'odienné (Côte d'Ivoire)**

*Adaman Sinan*

*N'dri Kouame Abou*

Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo

doi: 10.19044/esj.2016.v12n32p369 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n32p369](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n32p369)

---

## **Abstract**

Introduced in the Ivorian agriculture from 1960, the farming of cashew tree is now rapidly developing, precisely in the Center and North of the country. Odienné sub-prefecture occupies an important place with an estimated production of 33,006 tons in 2015. This increase in production is the consequence of the price per kilogram which increased from 225 fcfa in 2011 to 350 fcfa. These prices contribute to the improvement of the living conditions of the producers and the schooling of their children. But the development of cashew tree causes conflicts between cattle breeders and producers. These conflicts tend to undermine the social cohesion between communities. The objective of the study is therefore to evaluate the economic and social impacts of the cashew tree farming on producers in Odienné sub-prefecture. The survey has favored the combination of qualitative and quantitative approaches.

---

**Keywords:** Agriculture, cashew tree, producer, Odienné, social cohesion

---

## **Résumé**

Introduite dans l'agriculture ivoirienne à partir de 1960, la culture d'anacardier connaît aujourd'hui un développement rapide, précisément dans le Centre et Nord du pays. De toutes ces localités, la Sous-préfecture d'Odienné occupe une place importante avec une production estimée à 33.006 tonnes en 2015. Cette augmentation de la production est la conséquence du prix du kilogramme qui est passé de 225 fcfa en 2011 à 350 fcfa. Ces prix contribuent à l'amélioration des conditions et du cadre de vie des producteurs ainsi que la scolarisation de leurs enfants. Mais le développement de l'anacardier provoque des conflits entre éleveurs et producteurs. Ces conflits ont tendance à fragiliser la cohésion sociale entre les communautés. L'objectif de l'étude est donc d'évaluer les impacts

économiques et sociaux de la culture d'anacardier sur les producteurs de la Sous-préfecture d'Odienné. L'enquête a privilégié la combinaison des approches qualitative et quantitative.

---

**Mots clés :** Agriculture, anacarde, producteur, Odienné, cohésion sociale

### **Introduction**

L'économie de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture avec des cultures de rente telles que le café, le cacao, l'hévéa et le palmier à huile dans les zones forestières; le coton et récemment l'anacarde dans les zones de savane (Tuo, 2007). La diversification des produits agricoles en milieu rural ivoirien fait partie des principales stratégies adoptées par les paysans pour faire face aux contraintes alimentaires et agro-écologiques (Tuo, 2007). En effet, les producteurs espèrent améliorer leur niveau économique et social afin de satisfaire leurs besoins alimentaires. En ce qui concerne l'anacarde, les premières plantations sont introduites dans le Nord comme couvert végétal pour freiner l'avancée du désert au début des années 1959-1960 par deux sociétés d'Etat : la Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire (SATMACI) et la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) (Gouma, 2003).

En 1972, la fonction économique de l'anacarde a pris le dessus sur la fonction écologique. C'est ainsi que la SODEFOR a transformé les plantations forestières en plantations fruitières destinées à la production et à la vente des noix de cajou (Gouma, 2003). De plus, la chute des prix du coton, principal produit de rente du Nord, et la remontée du prix d'achat de la noix de cajou ont suscité un engouement au sein de la population pour la culture de l'anacarde (Nugawela et *al.* 2006). Ainsi, les champs d'anacarde ont remplacé les jachères de longues durées. La plupart des exploitants de la zone de production cotonnière possède une plantation d'anacardiers dont la taille varie de quelques pieds à plusieurs hectares. Suite à l'augmentation du prix bord champ de la noix de cajou les cinq dernières années allant de (125 f cfa) en 2010 à 275 fcfa en 2015, la filière anacarde connaît aujourd'hui un développement rapide dans le Nord du pays. Ce qui engendre à ce jour une croissance de la production les trois dernières années sur le plan national. Cette production est estimée à 500.000 tonnes en 2013 et 700.000 tonnes en 2015. La Sous-préfecture d'Odienné a produit à elle seule, 33.006 tonnes en 2015, soit près de 5% de la production nationale. Aujourd'hui, le prix bord-champ a été fixé à 350 FCFA par l'Etat pour la campagne 2016 de la noix de cajou contre 275f CFA en 2015. Quels sont donc les impacts de la culture de l'anacardier sur les populations du nord, précisément d'Odienné ? Autrement dit, quels changements observe-t-on dans la vie des populations depuis l'avènement de la culture d'anacardier ?

Cette étude vise donc à évaluer les impacts économiques et sociaux de la culture d'anacardier sur les producteurs de la Sous-préfecture d'Odienné.

### Materiels et methodes

La population cible est l'ensemble des producteurs d'anacarde et les responsables des structures (coopératives, et le conseil du coton et de l'anacarde) intervenant dans la filière d'anacarde. L'enquête de terrain s'est réalisée du 20 octobre au 20 décembre 2015 dans les villages de la Sous-préfecture sélectionnés (voir le tableau ci-après) dans le cadre de notre étude. L'enquête menée dans ces différents villages nous a permis de collecter les données auprès de tous les producteurs qui font partie de l'échantillon retenu. A partir de la liste des producteurs qui était à notre disposition, nous avons procédé par la méthode de l'échantillonnage probabiliste, plus précisément la méthode d'échantillonnage au hasard. C'est à partir de cette méthode que nous avons tiré au sort les noms des producteurs à enquêter dans chaque localité. Il s'agit des paysans producteurs de la noix de cajou. A partir d'un questionnaire, 204 producteurs ont été interrogés. Les entretiens ont concerné les responsables des coopératives intervenant dans la filière anacarde et du Conseil du Coton et de l'Anacarde (CCA). Il s'agit du chef d'Antenne du CCA et les différents PCA de ces coopératives. Pour notre étude, nous avons opté pour l'entretien semi-directif. Le choix de l'approche de l'entretien semi-directif a été privilégié parce qu'il s'agit pour nous, de vérifier certaines informations recueillies ailleurs et d'approfondir nos connaissances par rapport à des domaines précis. Ce tableau ci-dessous présente le nombre d'enquêtés par village.

Tableau 1 : Effectifs des producteurs enquêtés par localité

N°	LOCALITES	EFFECTIF DES PRODUCTEURS (K)	PRODUCTEURS ENQUETES $X=K*n'/N$
01	Logbahanasso	34	16
02	Kotouba	40	20
03	Odienné	89	44
04	Odienné-sienso	39	19
05	Massadougou	30	15
06	Gbahanla	37	18
07	Kodougou	39	19
08	Niamasso	32	16
09	Néguéla	39	19
10	Samankoungolo	36	18
	TOTAL	415	204

Source : Nos enquêtes, 2015

Figure 1 : Carte de la sous-préfecture d’Odienné (ANADER, 2015)



### Profils socioéconomiques et mode de commercialisation de la noix de cajou

Il s’est agi ici d’identifier les caractéristiques socio économiques des enquêtés et les réseaux de commercialisation de la noix de cajou.

### Répartition des producteurs selon le sexe

L’enquête fait ressortir que, la majorité des producteurs dans les dix (10) localités sont les hommes (figure 1)

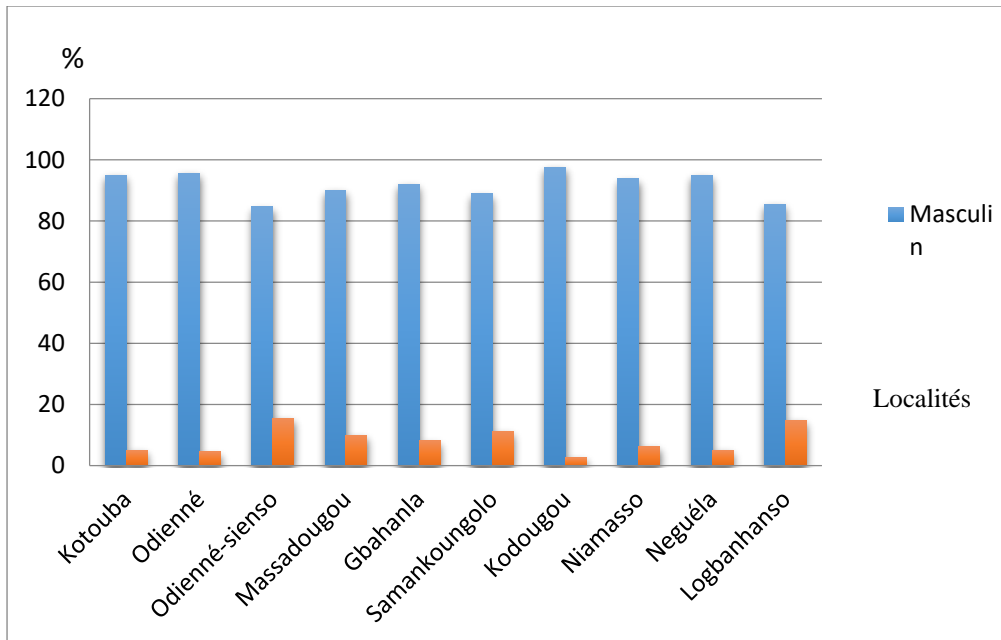


Figure 2: Répartition des producteurs selon le genre

Au regard du graphique, on compte 95% d'hommes contre 5% de femmes dans la localité de Kotouba ; 95,51% d'hommes contre 4,49% de femmes dans la localité d'Odienné ; 84,62% d'hommes contre 15,38% de femmes dans la localité d'Odienné-sienso . Dans la localité de Massadougou, on compte 90% d'hommes contre 10% de femmes et à Gbahanla, on a 91,90% d'hommes contre 8,10% de femmes. On décompte 88,89% d'hommes contre 11,11% de femmes dans la localité de Samankoungolo et 97,41% d'hommes contre 2,59% de femmes dans la localité de Kodougou. A Niamasso on dénombre 93,75% d'hommes contre 6,25% de femmes. Dans la localité de Neguéla, nous avons 94,88% d'hommes contre 5,12% de femmes et 85,30% d'hommes contre 14,70% de femmes dans la localité de Logbanhanso.

### **Commercialisation de la noix de cajou : un processus qui implique plusieurs acteurs**

Cette partie présente les différents intervenants dans le circuit de commercialisation (achat et vente) de l'anacarde. Le schéma ci-dessous indique le circuit de rencontre des acteurs sur le marché national de l'anacarde.

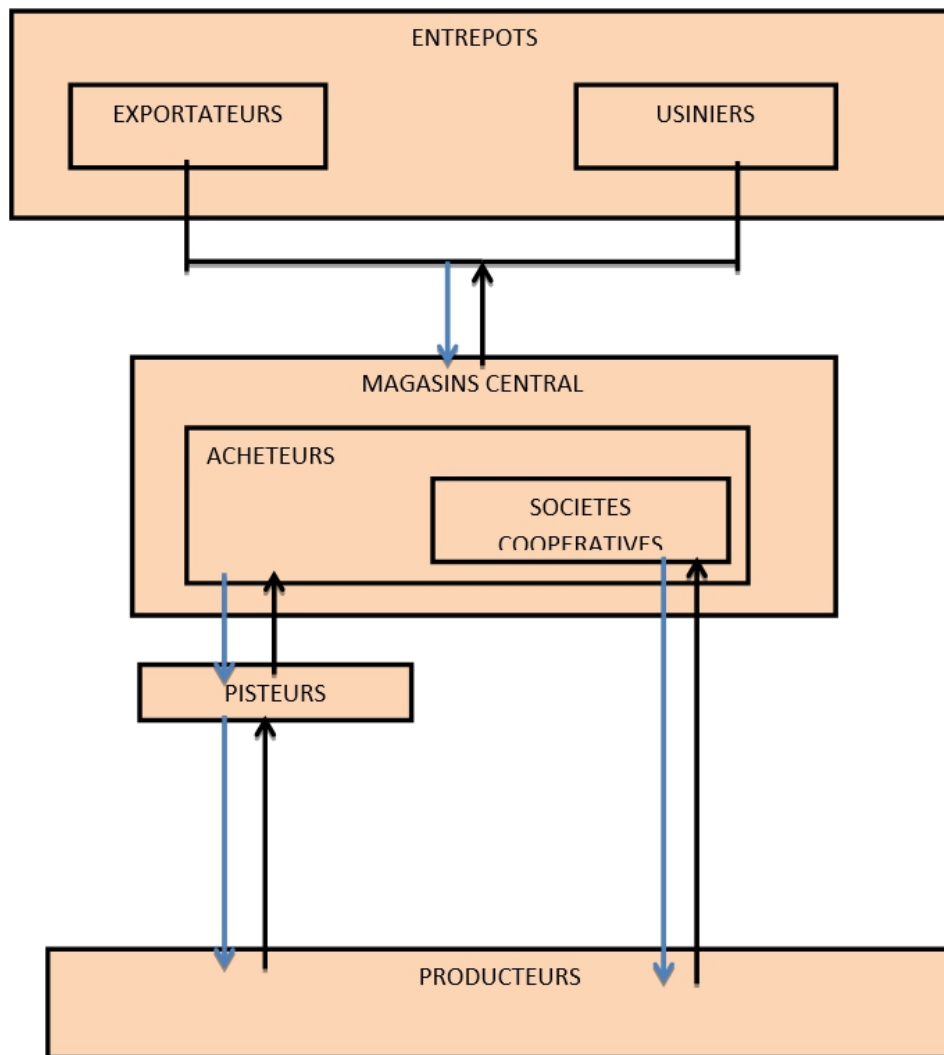




Schéma 1 : Circuit de commercialisation intérieur de la noix de cajou

 Flux physique (noix brutes)  
 Flux monétaire

Source : Conseil du Coton et de l'Anacarde, 2015

Il ressort de l'enquête que les acteurs intervenants dans la commercialisation des noix sont respectivement les pisteurs, les sociétés coopératives, les exportateurs et les usiniers. Les pisteurs sont les acteurs intermédiaires entre les acheteurs et les producteurs qui parcourent les différents villages pour acheter la noix de cajou. Les coopératives sont des associations paysannes qui s'organisent dans le but de lutter contre les acheteurs véreux et de mieux vendre leurs produits. Les usiniers sont les

acteurs qui transforment la noix de cajou avant d'être exportée. Ces différents acteurs s'accordent sur la participation au développement de la Sous-préfecture.

### **Essor de la culture d'anacarde : une opportunité de réalisation des projets de développement**

La figure 2 ci-dessous indique le niveau de participation ou d'implication des producteurs dans la réalisation des projets ou d'autres activités grâce au revenu tiré de la culture d'anacardier.

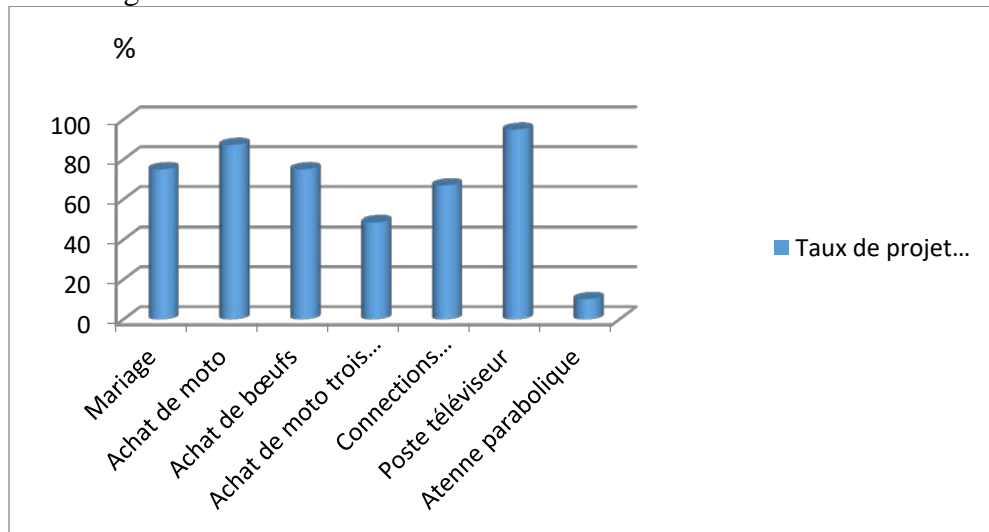


Figure 2 : Nos enquêtes, 2015

L'anacarde permet aux paysans d'investir dans plusieurs domaines comme l'indique le tableau. Il ressort du graphique que 75% des producteurs ont célébré des mariages et ont acheté des bœufs pour les travaux champêtres, tandis que 87,25% des producteurs ont acheté un moyen de déplacement (moto). 86,76% des producteurs ont acheté des motos trois roues pour le ramassage des marchandises et 66,66% des producteurs ont accédé à un abonnement électrique (compteur électrique). En ce qui concerne un poste téléviseur 95,09% des producteurs en possèdent et 10,29% des producteurs ont acheté des antennes paraboliques.

### **De la culture d'anacardier à la valorisation de l'habitat**

Le revenu tiré de l'anacarde a permis aux agriculteurs de construire des habitats de type moderne (figure 3). Cette figure montre l'impact des revenus de l'anacarde au niveau de construction des maisons ou de l'habitat de type moderne des producteurs

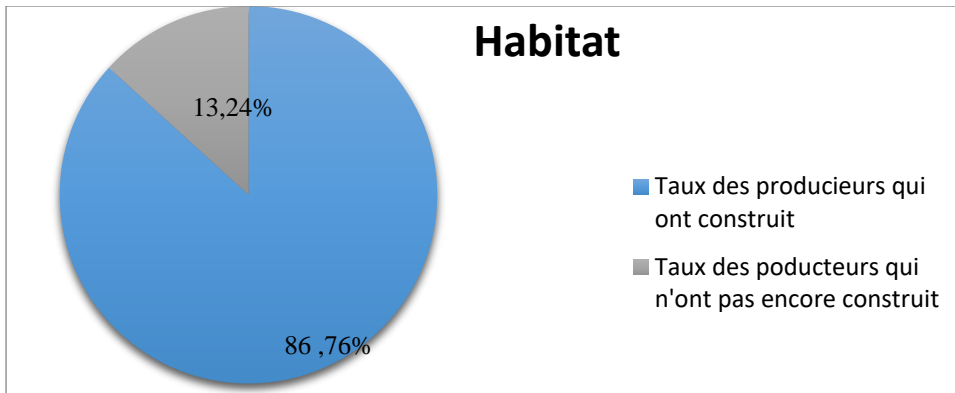


Figure 3 : Proportion des producteurs ayant des maisons en dur couvertes de tôle et des producteurs n’ayant pas encore construit.

Il ressort des enquêtes un changement positif au niveau du cadre de vie des producteurs grâce au revenu tiré de la culture d’anacardier. La majorité des producteurs ont construit des maisons en dur couvertes de tôle soit 86,76%. Ils sont donc passés de la construction traditionnelle des maisons (cases) au mode moderne. Seulement 13,24% des producteurs n’ont pas encore pu transformer leur cadre de vie ; ils vivent encore dans des habitats traditionnels.

### Impact de la culture d’anacarde sur les charges familiales

Les charges familiales comprennent les dépenses de scolarité, de santé, de l’alimentation, de l’habillement, des funérailles, de l’aide aux consanguins, à la communauté.

#### a) Avant l’entrée en production des parcelles

Les dépenses liées aux éléments fondamentaux de la vie familiale avant l’entrée en production de la culture d’anacardier sont présentées par la figure 4.

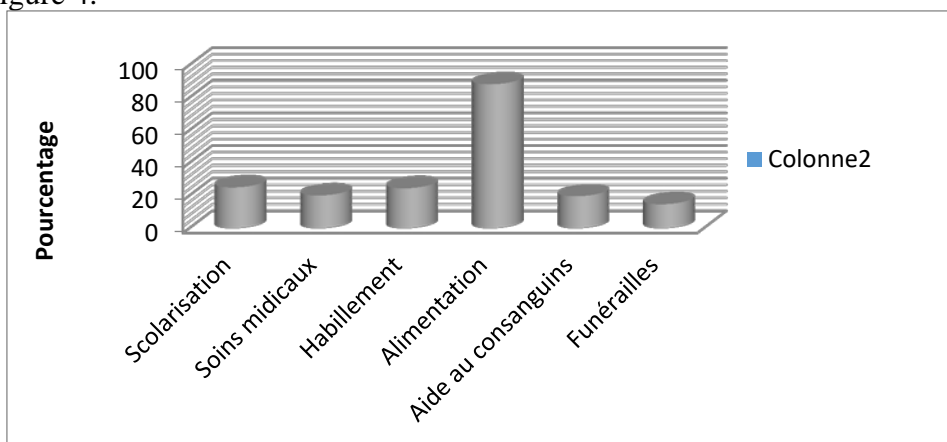


Figure 4: Niveau de participation des producteurs aux charges familiales avant production



Il ressort de l'enquête qu'avant l'entrée en production de la parcelle, les paysans producteurs s'intéressaient plus aux cultures alimentaires (culture vivrières) dans le but de nourrir leurs différentes familles soit un taux de 88,23%, le taux de scolarisation des enfants était 25%, les soins médicaux étaient 20,09%, l'achat d'habillement (tenues vestimentaires) pour leur famille s'élevait à 24,5%, l'aide aux consanguins était 19,6% et l'organisation des funérailles était de 14,7%.

### b) Après production de la plantation

Le graphique 5 indique les dépenses liées aux éléments fondamentaux de la vie familiale depuis l'avènement de l'entrée en production de l'anacarde.

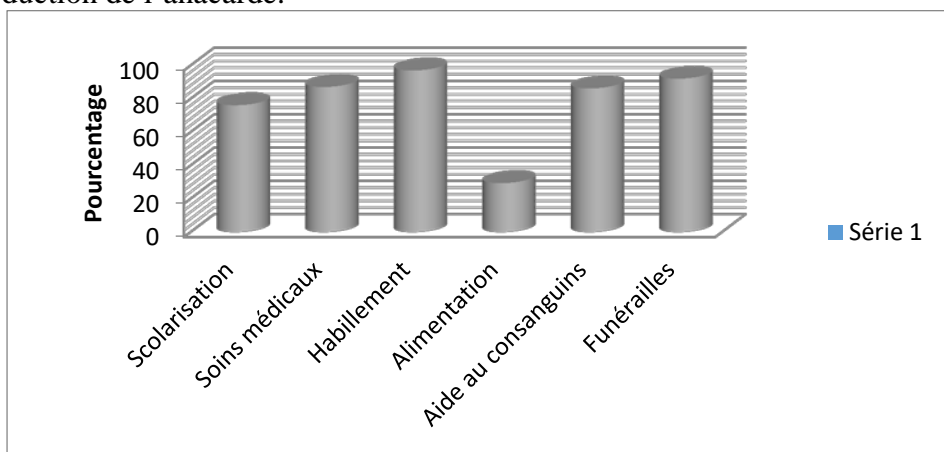


Figure 5 : Niveau de participation des producteurs aux charges familiales après l'entrée en production de la parcelle

Les résultats d'enquête indiquent une augmentation du taux de scolarisation de 76,17%, du taux des soins médicaux de 87,16%, du taux d'habillement de 97,05%, du taux d'aide aux consanguins de 86,27%, du taux d'organisation des funérailles de 92,15%. En ce qui concerne l'alimentation le taux passe de 29,41%. Les deux situations comparées montrent un changement au niveau de dépenses familiales. Toutefois, il ressort que l'essor de culture d'anacarde a accentué le travail des enfants dans cette localité. Désormais, du fait de la rareté de la main-d'œuvre, certains enfants sont employés dans les plantations d'anacarde en lieu et place des écoles comme le soutient cet enquêté « *on ne gagne plus de main-d'œuvre. Donc nous sommes obligés d'employer nos enfants dans nos plantations même si cela est interdit.* »

Quant n'est-il de la situation foncière à Odienné dans un contexte de développement de la culture d'anacarde ? Ici, il faut dire qu'en pays senoufo, les conflits entre différentes communautés (Autochtones, Allogènes et

Allochtones) ne sont pas récurrents puisque chaque famille gère sa portion de terre. Mais ce sont plutôt les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui constituent le véritable problème dans cette zone-nord de la Côte d'Ivoire.

### **Quand la culture d'anacarde engendre des conflits entre cultivateurs et éleveurs**

La figure mentionne la situation des conflits et litiges fonciers autour de la culture d'anacardier dans la zone d'étude.

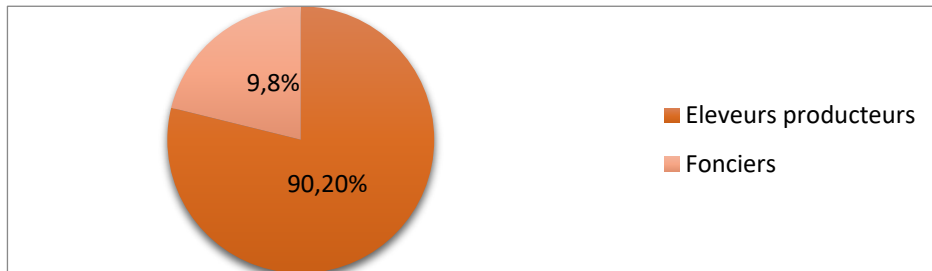


Figure 6 : Situation des conflits et litiges fonciers

Il ressort de l'enquête que la majorité (soit 90,20%) des producteurs est confrontée aux conflits entre éleveurs et producteurs. Quant aux conflits fonciers, ils sont évoqués par 9,8% des producteurs dont l'ampleur est moindre que les conflits éleveur-producteurs.

### **Discussion**

Les résultats montrent que la majorité des producteurs enquêtés sont des hommes soit un taux de 91,72% contre 8,28% des femmes productrices. La faible intervention des femmes dans la culture d'anacardier est dû au fait qu'elles ne participent pas à la gouvernance foncière. Elles s'intéressent plutôt à la gestion du foyer et au niveau des travaux champêtres elles font généralement les cultures maraichères et les cultures vivrières par rapport aux cultures pérennes (anacarde, coton, mangue). Ce résultat est corroboré par Koné (2011) dans son article intitulé « *Femmes et foncier. Pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest* », elle mentionne que les femmes reçoivent ou héritent rarement des terres de valeur de façon définitive avec des droits exclusifs. De plus, les superficies qu'elles exploitent sont, en général, petites, environ un tiers de la superficie des hommes dans le cas des périmètres aménagés au Burkina (Graf, 2007) cité par (Graf, 2008). Ces pratiques excluent généralement les femmes dans les plantations des cultures pérennes.

Concernant la commercialisation des noix de cajou, le Conseil de Coton et de l'Anacarde joue un rôle très important, car tous les acteurs intervenant dans la commercialisation des noix sont désormais enregistrés au siège du conseil de coton et l'anacarde de la localité et chaque acteur dispose

d'un agrément de l'acheteur qui les autorise d'accéder au marché d'anacarde. Si d'aventure, tout acteur qui ne respecte pas le prix fixé par l'Etat c'est-à-dire qui achète des noix en dessous du prix fixé, a pour sanction le retrait de l'agrément acheteur et le blocage de son produit. Au moment de l'achat, les acheteurs remettent un carnet d'achat fourni par le Conseil de Coton et de l'Anacarde dans lequel la quantité de noix vendue et le prix d'achat sont mentionnés dans le but de connaître la quantité de noix produite par les producteurs et le prix auquel le produit a été acheté. Ce qui montre aujourd'hui la transparence dans la commercialisation des noix au profit des producteurs.

Au niveau de la vente des noix, selon les données de nos enquêtes, les producteurs préfèrent vendre leurs produits aux pisteurs qu'aux coopératives parce que les pisteurs sont toujours en contact avec eux. En effet, pour l'entretien des parcelles d'anacardier, ils leur donnent des intrants et des prêts en cas de besoin. En outre, lors des campagnes, ils achètent en espèce des noix de cajou aux producteurs. Tandis que les coopératives non seulement n'interviennent pas pour l'entretien mais achètent le produit d'abord par crédit. Souvent, elles attendent à ce que la commande leur parvienne avant de payer plusieurs mois après la vente. Ce résultat est conforme à celui de Konan. C (2010) et Ricau. P (2010), dans leur rapport sur « *la filière anacarde en Côte d'Ivoire : acteurs et organisation* ». Ces derniers ont rapporté que les acheteurs travaillent directement sur terrain au contact des producteurs, ils jouent un rôle de créancier au sein des communautés villageoises et accordent des prêts de soudure ou d'urgence aux producteurs les plus nécessiteux. Quant aux coopératives, les producteurs hésitent et peinent à se regrouper dans une filière où l'abondance d'acheteurs garantit une commercialisation sans effort. Elles opèrent principalement comme des intermédiaires, soit entre un usinier (usine de transformation) et des producteurs, soit entre un exportateur et des producteurs et ne procèdent pas au regroupement mais à l'achat de la production grâce à des préfinancements semblables à ceux que reçoivent les autres acheteurs.

Ce résultat est similaire à une étude sur « *Analyse de la filière anacarde au Burkina-Faso: Identification des leviers d'actions pour une meilleure valorisation des ressources paysannes* » mené par Sutter. P (2010), ce dernier rapport que la vente groupée est beaucoup trop fragile face à l'efficacité du réseau commercial. En effet, le temps que prend le délégué des producteurs à trouver un acheteur ensuite contacter ses membres et enfin organiser la collecte, est trop long. Les producteurs les plus nécessiteux auront déjà vendu leur noix individuellement aux pisteurs locaux. Alors qu'en réalité en vendant individuellement, ces produits il perd, ce qui n'est pas bénéfique pour les producteurs car l'acheteur impose son prix. Quant à la

vente groupée, elle est rentable parce que du fait que le produit se trouve dans un seul lieu l'acheteur gagne en carburant et en temps, de ce fait il peut augmenter le prix de 10 à 25 FCFA de plus, ce qui est bénéfique pour les producteurs au niveau des revenus.

L'augmentation du prix a permis aux producteurs de se prendre eux-mêmes en charge, de subvenir à leurs besoins et de réaliser certains projets comme la construction de maison moderne, la connexion électrique (compteur), l'achat des bœufs pour les travaux champêtres, l'achat des moyens de déplacements (moto, vélo), etc.

Le revenu net d'un hectare d'anacardier s'élève à 155.308 Fcfa pour la campagne 2014-2015, après avoir soustraire les dépenses (charges) liées à l'entretien de la parcelle et aux noix de cajou qui sont estimées à 34.292 Fcfa. Au regard de ces chiffres, la culture d'anacardier reste toujours rentable, c'est pourquoi en majorité, les paysans accordent une importance particulière pour la culture d'anacardier par rapport aux autres cultures de rentes comme la culture cotonnière et de la mangue dans la Sous-préfecture d'Odienné, voire dans toute la région du Denguélé. (Adegbola et Arouna, (2005) dans leurs rapports sur « *Compétitivité de la filière anacarde au Bénin: une analyse des effets aux prix de référence* » vont dans le même sens en rapportant que la culture d'anacardier est financièrement rentable. Pour ces derniers, en milieu rural, gagner un tel revenu permet de compléter non seulement les réserves alimentaires mais aussi de faire face à quelques dépenses ponctuelles.

Sarr. M(2002), dans son rapport sur « *L'Analyse du secteur de l'anacarde, situation actuelle et perspective de développement* » confirme nos résultats en rapportant que la filière anacarde même si elle connaît des problèmes très divers (lutte contre les acheteurs véreux, insuffisance d'intrants, persistance du changement climatique, conflits répétitifs entre agriculteurs et éleveurs), constitue un volet très sensible de l'économie mondiale en général et celle du Sénégal en particulier. Ce résultat est semblable à une étude sur « *Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire: stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté* » menée par Tuo (2007), il rapporte que l'un des grands intérêts de la culture de l'anacardier réside dans sa rentabilité économique et que la vente de la noix de cajou constitue une importante source de revenu.

Au niveau du cadre de vie, l'étude a révélé une amélioration notable, l'on observe un changement au niveau de l'habitat grâce au revenu engendré par la culture d'anacardier. La construction est devenue aujourd'hui une véritable concurrence entre les paysans producteurs d'anacarde, leurs objectifs majeurs après chaque campagne restent la construction d'habitat en dur couvert de tôle. On note 86,82% des producteurs qui ont construit des maisons modernes depuis l'entrée en production de leur parcelle d'anacarde.

Quant aux charges familiales, la culture d'anacardier joue un rôle très important. En effet, grâce aux revenus tirés de cette culture, les paysans arrivent aujourd'hui à subvenir à leurs besoins (soit 83,33% sur le plan éducatif), l'entretien de la parcelle (88,23%), l'habillement des enfants de la famille, la femme (97,05%) elles soins médicaux (87,16%). Mais, avant l'entrée en production des parcelles des producteurs, rares sont ceux qui arrivaient à satisfaire certains besoins tels les besoins familiaux (soit 32,02%) en moyenne. Ce résultat confirme celui de Tuo. G (2007) intitulé « *Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire: stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté* », ce dernier a rapporté que la culture d'anacardier a été mise en place dans le but de résoudre les problèmes majeurs des paysans, à savoir, l'amélioration de la condition économique et du cadre de vie. Aujourd'hui, l'anacarde est appelé « *l'Or brun* » du Nord; c'est donc l'espoir de la région des savanes.

Les résultats de l'étude révèlent que depuis plusieurs années les producteurs d'anacarde sont confrontés à des véritables problèmes de conflit entre éleveurs et producteurs, de sorte qu'aujourd'hui cette situation met en mal la cohésion sociale dans cette localité. En effet, la saison sèche représente non seulement la période de récolte des noix de cajou, mais aussi période pendant laquelle il est difficile de trouver parfois de l'herbe fraîche pour les animaux. Pendant cette période, les paysans étant occupés, les animaux ne sont plus surveillés, ils sont livrés à eux-mêmes. Ces animaux passent parfois toute la journée dans les vergers qui n'ont pas de clôture pour rechercher des pommes de cajou. Ne pouvant pas détacher la pomme de la noix, les animaux avalent les fruits. Après avoir déféqué dans les pâturages, certains éleveurs se retrouvent sur les marchés avec des sacs de noix de cajou sans être ni producteurs ni propriétaires de verger. Cette situation entraîne de nombreux dommages à certains producteurs qui perdent beaucoup de leurs noix. Pour finir, ces cultivateurs empêchent les peulhs de circuler autour de leurs parcelles. Cela crée souvent des conflits difficiles à maîtriser entre ces deux parties. Ce résultat est conforme à celui de Tuo (2007) dans son étude sur « *Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire: stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté* » qui estime que les éleveurs libèrent leurs animaux consciemment parce que les animaux apprécient la pomme de cajou et leur paraissant très nourrissante. En plus de cet apport nutritionnel pour les animaux, les éleveurs tirent un profit financier des noix de cajou après défécation de ceux-ci. Ce que les producteurs désavouent.

Quant aux conflits fonciers, ils ne sont pas fréquents. Ils s'observent souvent entre deux villages voisins au niveau de la limite des terres et quelques rares fois au niveau des enfants de la même famille sur la répartition de l'espace cultivable. Ces conflits se règlent généralement en famille avec souvent les chefs du village.

## Conclusion

La culture de l'anacarde est devenue aujourd'hui l'une des principales cultures de rente de la région des savanes de la Côte d'Ivoire. Encore appelée « l'or brun » l'anacarde représente un espoir pour les populations du grand Nord et pour le rayonnement du pays en matière d'agriculture au plan international. Le pays occupe le premier rang mondial dans la production de l'anacarde en 2015 avec une production de 700.000 tonnes. C'est pourquoi le gouvernement ivoirien dans sa politique de l'agriculture met un accent particulier pour le développement de la filière qui contribue à hauteur de 8,8% PIB du pays. C'est dans cette optique que le gouvernement fait des efforts considérables en mettant en place des structures de gestion pour la promotion de ce secteur.

La présente étude qui avait pour objectif d'évaluer les impacts économiques et sociaux de la culture d'anacardier sur les producteurs de la sous-préfecture d'Odienné a permis de cerner l'environnement des producteurs du secteur. Les résultats obtenus ont permis de comprendre que la culture d'anacardier est une véritable culture de rente incontournable grâce à sa rentabilité. Les revenus engendrés par cette culture permettent aux producteurs de subvenir à leur besoins, d'améliorer leurs conditions et cadre de vie. Au niveau de la scolarisation, la culture d'anacarde a permis non seulement d'accroître le taux de scolarisation mais aussi cette croissance a favorisé également le travail des enfants pourtant interdit. Par ailleurs, les producteurs d'anacarde sont confrontés aujourd'hui à un véritable conflit entre éleveurs et producteurs qui met parfois en mal la cohésion sociale.

## References:

1. ADEGBOLA Y et AROUNA A., 2005. Compétitivité de la filière anacarde au Bénin: une analyse des effets aux prix de référence. Résultat de recherche PAPAI INRAB. 12 p.
2. AYSATOU N., 2008. Structuration professionnelle de la filière anacarde. Résultat de recherche RONGEAD/IFCI, 55 p
3. BLANCARD D., 2013. Liste des maladies et des bio-agresseurs de l'anacarde et des courges, INRA 34 p
4. GOUMA M., Avril 2003. *Analyse des négociations de l'OMC sur l'agriculture pour la formation d'une politique appropriée au développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire*, Mémoire professionnel, Université de Cocody, Abidjan, 46 p. Consulté le 29/10/15
5. KONE M., 2011. Femmes et foncier. Pour comprendre se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest. 4 p.

6. LUNDYP., 2010. Filières agricoles à Gros-Morne: diagnostic et analyse de la situation des Producteurs agricoles. Rapport d'étude, 39 p.
7. KHUMBANYIWA G., DOSSO H et Kasalu-CoffinE., 1996. L'anacardier dans le système de production au niveau paysan: une approche de rentabilité économique et de la gestion du terroir dans la commune rurale d'Agoua (Zou). Thèse d'Ingénieur Agronome, FSA UNB. 112 p.
8. NEPAD., 2006. Profil de projet d'investissement bancable, unité de transformation: appui aux filières agricoles porteuses. NEPAD/ FAO, 34 p.
9. NUGAWELA P., BALDE A et POUBLANC C., 2006. La chaîne de valeurs anacarde au Sénégal, analyse et cadre stratégique d'initiatives pour la croissance de la filière. Programme USAID/ croissance économique, 78 p. Consulté le 29/10/15
10. RICAU P., KONAN C., 2010. La filière anacarde en côte d'ivoire acteurs et organisation. Compte rendu de missions Mars-juillet 2010, 43 p
11. SARR M., 2002. Analyse du secteur de l'anacarde au Sénégal, situation actuelle et perspective de développement, Projet de rapport de synthèse, juillet 2002,44p. (<http://r0.unctad.org>). Consulté le 29/10/15.
12. SOME L., 2014. Analyse socio-économiques des systèmes de production d'anacarde au Burkina Faso: cas des régions des Cascades et des Hauts-Bassins. 34,44 p (consulté le 29/10/15)
13. SON G., TRAORE S., 2002. Analyse du secteur de l'anacarde, situation actuelle et perspective de développement. Rapport CNUCED/OMC (CCI). 12 p.
14. SUTTER P, 2010. Analyse de la filière anacarde au Burkina-Faso: Identification des leviers d'actions pour une meilleure valorisation des ressources paysannes, Mémoire de Fin d'Etudes présenté en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieur d'Agriculture de LILLE conférant le grade de master, juillet, 40p. Consulté le 04/11/15.
15. TANDJIEKPON A., 2005. Caractérisation des systèmes et agrosystèmes forestiers à base d'anacardier (*Anacardium occidentale linnaeus*) en zone de savane au Bénin; 122 p.
16. TUO G., 2007. Analyse de la filière anacarde en Côte d'Ivoire: stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté. Mémoire de diplôme d'étude approfondie en science économique, université de Bouaké, 66 p. Consulté le 29/10/15.